

Informations sur les examens

Examens de master

- Le règlement du 28 juin 2006 (17 décembre 2012) des études de droit fait foi, ainsi que les communications périodiques du Décanat qui contiennent, entre autres, des informations sur les modalités d'inscription et les dates d'examens.
- Lors de son **inscription aux examens** en ligne via **myUniFR**, l'étudiant-e indique si le cours intensif semestriel sera considéré comme cours semestriel ordinaire ou comme cours semestriel dans le cadre des cours spéciaux ou encore comme cours semestriel supplémentaire. Dans ces deux derniers cas, la note ne compte pas pour la moyenne du master.
- Les étudiant-e-s peuvent s'inscrire à 6 examens maximum par session. La personne qui termine ses études de Master avec une mention (droit européen ou droit des religions) peut être reçue à un examen supplémentaire par session d'examen. Les examens des cours semestriels se déroulent pendant la session d'examens. Les étudiant-e-s ont la possibilité de s'y présenter au maximum deux fois.

- Lors de son inscription à un **cours bloc**, l'étudiant-e est automatiquement inscrit à l'examen prévu pendant et à la fin du cours. L'inscription se fait en principe durant la période d'inscription aux examens de la session concernée. La présence des étudiant-e-s est obligatoire pendant toute la durée du cours. Les cours bloc sont constitués d'un tiers de travail dans le cours, d'un tiers de travail de groupe et d'un tiers de travail individuel. Les prestations nécessaires pour réussir un cours bloc sont fournies pendant le cours et, en cas d'échec, ne peuvent pas être répétées. L'enseignant-e responsable informe les étudiant-e-s de la forme et des modalités des prestations exigées, au plus tard au début du cours bloc.
- Les **séminaires** sont l'occasion d'une collaboration active et personnelle, en plus de la rédaction d'un travail de séminaire. Les étudiant-e-s peuvent y être admis dès l'obtention de l'examen IUR II du niveau bachelor. Pour obtenir le Master of Law, deux séminaires au moins doivent être réussis (10 crédits ECTS au total).

- Pour valider leur Master of Law, les étudiant-e-s doivent obtenir au moins **15 crédits spéciaux**. Les modalités d'évaluation tout comme les conséquences d'un éventuel échec à l'examen sont spécifiques à chaque cours ou travail.
- Le **travail de master** sur un sujet défini sera rédigé en 16 jours au plus.
- L'obtention du **titre de Master of Law** est soumise à la réussite des examens permettant d'acquérir le nombre de crédits ECTS requis, ainsi qu'à celle du travail de master. Il n'existe pas d'examen final global.

Inscription aux examens

- L'inscription aux examens s'effectue dans les délais impartis sur **my.unifr.ch**. Elle est effective après versement de l'intégralité de la taxe d'examens. Pour des raisons d'organisation, aucune inscription tardive n'est acceptée et aucun rappel envoyé.
- L'inscription ne peut pas être annulée. Après versement de la taxe, seuls les retraits en cas de force majeure

(maladie, accident, décès d'un proche) sont acceptées. Toute annulation injustifiée sera considérée comme un échec aux examens.

- Les sessions ordinaires d'examens se déroulent à la fin de chaque semestre. Il n'y a pas de cours annuel en master. Pour les études de master, les notes sont comptabilisées individuellement. L'examen est réussi avec une note supérieure ou égale à 4.

Prestations anticipées: Les étudiant-e-s du Bachelor of Law, qui souhaitent s'inscrire à des examens qui comptent pour le Master of Law (certains crédits spéciaux, cf. la liste des crédits spéciaux), sont prié-e-s de s'adresser au décanat (ius-examens@unifr.ch).

Délais d'inscription et dates d'examens

La Faculté de droit organise **deux sessions** d'examens par année universitaire.

- Première session: Fin du semestre d'automne en janvier/février
- Deuxième session: Fin du semestre de printemps en mai/juin

Vous trouverez tous les détails concernant les examens, le plan actuel avec les dates d'inscription et les dates d'examen sur notre site internet:

www.unifr.ch/ius/examen